



**Lannilis**  
Terre des Abers

## Compte-Rendu Sommaire

**Conseil Municipal du  
14 avril 2022**

Etaient présents : Jean-François TRÉGUER, Claude DARÉ, Cécile LE ROUX, Henri LÉLIAS, Christelle HÉLIÈS, Michel TRÉGUER, Laurence CORRE, Jean-Yves GOURIOU, Philippe MONOT, David NORMAND, Caroline PRIGENT-LÉON, Fabienne LANDURÉ, Alain FLOUR, Sandrine GAC, Charline NICOVOTIS, Jean-Michel LANNUZEL, Denis MERCELLE, Adeline CORNEC, Pascal SIMIER, Nadine KASSIS, Philippe MANACH, Dominique MIGNON, Laurence GUIARD-RENAULT, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Sabrina OULHEN (procuration à Laurence CORRE), Sandrine LAVIGNE (procuration à Cécile LE ROUX), Liliane OGOR (procuration à Claude DARÉ),

Absents : François-Guillaume LE GALL, Gwendal LE COQ, Camille GUIAVARC'H,

Secrétaire de séance : Sandrine GAC.

Début de séance : 20h00.

### Ordre du jour

#### FINANCES - ÉCONOMIE

1. Compte de gestion 2021
2. Compte administratif 2021
3. Affectation du résultat 2021
4. Subvention de fonctionnement au CCAS pour l'exercice 2022
5. Fiscalité directe locale : vote des taux d'imposition 2022
6. Budget primitif 2022
7. Subvention Tro Bro Léon
8. Subvention Redadeg

#### FINANCES - ECONOMIE

##### Point n°01 Budget principal - Compte de gestion 2021

En application des textes en vigueur en matière de comptabilité publique, la Trésorière de la commune de LANNILIS sollicite l'approbation de son compte de gestion 2021 du budget principal.

La Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Avis favorable de la commission Finances du 17 mars 2022.

**Le conseil, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :**

- **statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,**

- statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuer sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclarer que le compte de gestion pour le compte administratif 2021 du budget principal, dressé par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

<b>Point n°02</b>	<b>Compte administratif 2021</b>
-------------------	----------------------------------

Monsieur le Maire sort de la salle. Madame Corre, conseillère déléguée aux Finances, présente le Compte Administratif 2021.

Le Conseil municipal est appelé à voter le compte administratif 2021 du budget principal, dont les résultats concordent avec ceux du compte de gestion, et qui sont présentés comme suit :

RESULTATS BUDGETAIRES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL	RAR
DEPENSES	5 971 726,79 €	3 157 603,22 €	9 129 330,01 €	653 300,28 €
RECETTES	6 824 822,44 €	2 881 926,65 €	9 726 749,09 €	72 650,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	873 095,65 €	- 275 676,57 €	597 419,08 €	-580 350,28 €
REPORT N-1	200 000 €	1 144 379,92 €	1 344 379,92 €	0,00 €
RESULTAT DE CLOTURE	1 073 095,65 €	868 703,35 €	1 941 799,00 €	-580 350,28 €

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le compte administratif 2021 du budget principal.*

<b>Point n°03</b>	<b>Affectation du résultat 2021</b>
-------------------	-------------------------------------

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal est appelé à décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 du Budget Principal, présenté comme suit :

A. Résultat de l'exercice (précédé du signe - si déficit)	2021	873 095,65 €
B. Résultat antérieur reporté de	2020	200 000,00 €
C. Résultat à affecter : A+B		1 073 095,65 €
D. Solde d'exécution d'investissement	2021	868 703,35 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement		-580 650,28 €
	RAR Recettes	72 650,00 €
	RAR Dépenses	653 300,28 €
F. Besoin de financement (D+E)		0 €
<b>AFFECTATION</b>		
1. Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement (c/1068)		
2. Solde disponible affecté comme suit :		
- Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		873 095,65 €
- Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)		200 000,00 €

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité moins quatre abstentions (mesdames Kassis et Guiard-Renault, messieurs Manach et Mignon), affecte le résultat de fonctionnement 2021 du budget Principal comme présenté ci-dessus.*

**Point n°04 Subvention de fonctionnement au CCAS pour l'exercice 2022**

Le Conseil municipal est appelé à autoriser l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Lannilis au titre de l'exercice 2022.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité moins quatre abstentions (mesdames Kassis et Guiard-Renault, messieurs Manach et Mignon), attribue cette subvention de 8 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Lannilis.*

**Point n°05 Fiscalité directe locale : vote des taux d'imposition 2022**

La loi de finances pour 2022 dispose qu'au titre des impositions établies au titre de 2022, le taux de la taxe d'habitation appliqué sur le territoire de la commune est égal au taux appliqué sur son territoire en 2021, soit 20,98% pour Lannilis.

Il est proposé au conseil municipal une augmentation des taux d'imposition des taxes foncières de 3%, soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,91 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,96 %

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité moins trois voix contre (madame Kassis, messieurs Manach et Mignon) et une abstention (madame Guiard-Renault), vote des taux d'imposition pour l'année 2022 comme présentés ci-dessus.*

**Point n°06 Budget primitif 2022**

Suite au débat d'orientations budgétaires du 1<sup>er</sup> mars 2022, le budget primitif 2022 de Lannilis est conçu avec reprise des résultats de l'exercice 2021 après le vote du compte administratif et affectation des résultats.

Le Conseil municipal est appelé à voter le budget primitif de Lannilis par nature et par chapitre comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	7 206 750 €	3 989 803 €	11 196 553 €
RECETTES	7 206 750 €	3 989 803 €	11 196 553 €

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité moins quatre voix contre (mesdames Kassis et Guiard-Renault, messieurs Manach et Mignon), Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le budget primitif 2022.*

**Point n°07 Subvention Tro Bro Léon**

Le Tro Bro Léon a vu son édition 2020 annulée pour cause de COVID et celle de 2021 organisée dans des conditions de huis-clos.

La prochaine édition de cette épreuve de la Coupe de France cycliste se déroulera le dimanche 15 mai prochain, avec la participation des meilleures équipes internationales professionnelles.

Comme les années précédentes, la commune de Lannilis apporte son soutien à l'organisation de cette course de renommée mondiale.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de valider une subvention de 10 000 € pour l'édition 2022 de la course du Tro Bro Léon.*

La Redadeg est une course de soutien à la langue bretonne, qui se déroule sur les routes de Bretagne du 20 au 28 mai 2022.

Il s'agit d'une course de relais solidaire, festive et populaire, sans compétition, ouverte à tous. Les familles, jeunes et moins jeunes, enfants, parents et grands-parents courent ensemble.

L'enjeu est de transporter un message en breton à travers la Bretagne. L'événement mobilise des milliers de personnes à travers les cinq départements bretons

Les kilomètres sont vendus aux particuliers, aux collectivités, aux entreprises, aux associations... c'est à dire à toute personne privée ou morale souhaitant contribuer à l'événement et apporter son soutien à la langue bretonne.

Les bénéfices sont redistribués à des projets qui favorisent l'usage de la langue au quotidien dans la vie sociale et familiale.

Depuis maintenant plusieurs années, Lannilis soutient cette initiative en achetant un kilomètre.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de valider une subvention de 350 €, soit l'achat d'un kilomètre de course.***

\*\*\*\*\*